

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE



CONSULAT DE SUISSE
EN ALGÉRIE

le 14 mai 1959

ALGER,

27, Bld Carnot
Téléphone 339-02 et 383-12
Chèques postaux N° 53-89

Réf.: S.50.- V/bu

Confidentiel

A l'Ambassade de Suisse
P a r i s

12996
Ambassade de Suisse
19 MAI 1959
Réf:.....

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre attention a été certainement appelée, ces jours derniers, sur le communiqué de la Croix-Rouge française au sujet de l'aide qu'elle compte désormais apporter aux populations "regroupées" d'Algérie.

Parallèlement à l'oeuvre de secours aux réfugiés algériens du Maroc et de la Tunisie, le Comité international de la Croix-Rouge a pu ces dernières années, très discrètement et très fragmentairement, alléger occasionnellement le sort des malheureuses populations autochtones que les nécessités de la guerre ont amenées à quitter leur domicile habituel pour être placées sous la protection des autorités françaises. Selon ce que je sais, le C.I.C.R. aurait souhaité faire davantage, mais, jusqu'à présent, il s'était heurté à une forte réserve en Algérie, de la part du commandement militaire surtout. Le motif principal de cette attitude semble être que l'on n'ait pas voulu d'une intervention étrangère pouvant laisser croire à une carence française dans un domaine considéré comme strictement national; tout au moins l'aide suisse éventuelle aurait dû être adressée aux "victimes de la rébellion", précision de caractère politique sans doute inacceptable pour nous. L'opinion des "Européens" d'Algérie, il faut d'ailleurs le dire, n'était guère favorable à une aide qui, en dépit de ses protestations de fraternité, lui paraissait devoir profiter à des "fellagas".

J'ai personnellement regretté cette situation, car je pensais que des secours distribués en Algérie auraient en quelque façon "équilibré" ceux qui allaient à l'est et à l'ouest de celle-ci et qui n'étaient guère vus d'un bon oeil ici, parce qu'on y est plus ou moins sincèrement persuadé que les rebelles en profitent en définitive.

Je ne sais si l'intérêt que la Croix-Rouge française se décide maintenant à vouer au sort des populations regroupées est de nature à permettre d'examiner derechef la possibilité d'un concours suisse. Je m'en suis entretenu avec le délégué permanent du C.I.C.R., M. Vust, qui souhaiterait comme moi une aide de notre part.



Le but de la présente lettre est de vous demander s'il vous paraît opportun d'étudier la question avec le Département politique fédéral.

A vrai dire, M. Vust et moi-même pensons que la seule forme de secours qui puisse éventuellement être acceptée du côté français, sans que la fierté nationale soit blessée, serait une aide de la Croix-Rouge suisse à la Croix-Rouge française, par exemple des envois de médicaments et de vêtements, dont il y aurait un très grand besoin, voire de vivres.

Je ne crois pas que l'on puisse parler utilement du principe d'une aide sur le plan officiel algérien. Seul, peut-être, M. Delouvrier lui-même serait-il ouvert à un entretien à ce sujet, mais il n'est pas facile de le rencontrer. En revanche, si des directives venaient de Paris, il deviendrait sans doute plus facile de discuter des modalités. Cependant, la présidente de la Croix-Rouge d'Alger, Mlle Lung, accueillerait personnellement volontiers un concours suisse, j'en suis convaincu.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul général de Suisse:

H. Voine